

DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 23 JANVIER 2015

Mr Le Président, Mrs Les Directeurs,

Tout d'abord, les représentants FO souhaitent revenir sur leur non-participation à la première convocation de ce CTL le 13 janvier dernier. Comme vous le savez, nous dénonçons depuis de nombreuses années cette politique d'austérité qui a pour principale conséquence de supprimer des milliers d'emplois dans notre administration, sans se soucier des conséquences dramatiques qui en découlent sur l'exercice de nos missions au service de la population et sur la santé de tous vos collaborateurs. Il n'est pas dans nos orientations syndicales de boycotter systématiquement le Comité Technique, instance où, devant les représentants des agents des Finances Publiques, le Directeur doit venir expliquer ses orientations, ses méthodes, ses réformes et ses décisions.

Vous avez convoqué ce comité technique local pour recueillir principalement l'avis des représentants du personnel sur la déclinaison en Vendée du volet emplois du projet de Loi de Finances pour 2015.

Vous nous aviez expliqué, je vous cite lors du CTL du 19 novembre, que vous alliez supprimer les emplois dans les services où ce serait le moins douloureux en analysant les charges de travail..... La liste de ces services est désormais connue ! Ceux-ci apprécieront d'apprendre, nous n'en doutons pas, qu'ils sont les services les plus à même de restituer des emplois sans « douleur »... !!! Les chefs de service concernés avec lesquels nous avons pu nous entretenir sont tous abasourdis... Certains d'entre eux ne cachent plus leur amertume devant une fonction qui devient de moins en moins intéressante avec si peu de moyens pour l'accomplir. Leurs équipes non plus ne comprennent plus ces décisions qui n'ont aucun sens alors qu'ils croulent sous le travail.

Ces suppressions d'emplois pouvant avoir un impact direct sur la situation administrative des agents concernés, ceux-ci ont-ils été identifiés et informés ?

Toutes ces suppressions d'emplois auront inévitablement une influence négative sur les conditions de travail des services impactés. Il est bien évident que la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Direction Générale des Finances Publiques fait l'objet de la désapprobation des personnels : absence de cohérence, absence de lisibilité, absence de responsabilité et dégradation des missions de service public, sont autant de faits à porter au passif de la Direction Générale.

Les agents des Finances Publiques qui sont en première ligne face à des usagers aux situations sociales et économiques dramatiques sont confrontés quotidiennement à leur rogne et à leur grogne.

Cette politique qui détruit le service public, cette incohérence qui amène le Gouvernement à s'émouvoir de plans sociaux dans le privé pendant qu'il mène ses propres plans sociaux de son côté, cette logique qui démotive les agents des Finances Publiques justifie notre refus de siéger le 13 janvier dernier.

Nous rappelons ici notre rejet de la démarche stratégique dont la finalité reste aujourd'hui nébuleuse, voire dangereuse. Nous avons clairement exprimé notre désaccord sur ce projet, qui prévoit surtout le démantèlement de la DGFIP, et dont nous demandons l'arrêt immédiat. Aujourd'hui, l'horizon déjà sombre s'est encore obscurci pour les Finances Publiques.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2015 apporte son lot de mauvaises nouvelles pour tous les agents. Les fonctionnaires entament leur 6ème année consécutive sans revalorisation de la valeur du point d'indice. Les plans de promotion interne sont également largement en retrait par rapport aux années précédentes.

Depuis déjà longtemps F.O.-DGFIP a posé la question, restée sans réponse à ce jour, du niveau en dessous duquel il ne serait plus possible de continuer à supprimer des emplois sans renoncer à des pans entiers de missions.

Il semblerait au regard d'informations dont nous disposons que ce moment soit arrivé. En effet, Monsieur le Président, nous avons appris incidemment que 2 rapports avaient été demandés : l'un à l'inspection chargée de vérifier auprès des ordonnateurs les compétences des comptables du secteur public local en matière d'analyse financière et de conseil aux collectivités en termes de fiscalité directe locale, l'autre sous forme d'enquête interne et en vue de rechercher des simplifications ou des suppressions d'étapes s'agissant de l'assiette ou du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Sur le secteur public local, vous nous permettrez de considérer que cette demande de rapport préfigure à minima la suppression de l'indemnité de conseil aux comptables concernés et au pire une remise en cause rampante de cette mission. S'agissant du second rapport, la commande vise explicitement encore et toujours à supprimer des étapes dans la taxation et pourrait à terme s'apparenter à une réforme en profondeur des modalités d'établissement et de recouvrement de l'impôt.

Vous comprendrez donc que compte tenu de ces informations et au regard du budget de parent pauvre comme des nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore aggraver les conditions de travail du personnel, nous ne souhaitons pas discuter avec vous de la répartition de la pénurie. Pour autant, nous serons très vigilants sur les conditions de ciblage de ces suppressions d'emplois dans le département et des conséquences concrètes sur la vie des personnels travaillant dans ces services.

FO DGFIP revendique et exige :

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'abandon de la démarche stratégique,**
- **L'attribution des moyens humains et budgétaires nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP et à l'amélioration concrète des conditions de travail,**
- **La revalorisation immédiate de 8 % du point d'indice et l'attribution de 50 points supplémentaires, l'augmentation du volume des promotions internes offrant de vraies perspectives de carrière.**